Compte-rendu

A Paris, le 27 mars 2025

Formation spécialisée du Comité social d'administration Forêt Agriculture

du 25 mars 2025

La Formation spécialisée du Comité social d'administration Forêt Agriculture s'est réunie le 25 mars au matin.

Étaient présent·e·s pour **FO Agriculture** : Magali MONIER, Gisèle VIMONT, Sylvain PICART et Anne BOISTEAUX.

La déclaration liminaire de **FO Agriculture** a rappelé à notre Ministère que l'attention envers la sécurité des agents doit être au centre des préoccupations.

A cette occasion **FO Agriculture** a interpellé le DGPE sur la vidéo produite par le syndicat des jeunes agriculteurs de la Manche, mettant en scène le meurtre d'un agent de l'OFB, sur fond humoristique. Le DGPE a pris connaissance de cette vidéo et a fait part de son soutien à l'ensemble des agents et du caractère inadmissible et inacceptable de ce film.

FO Agriculture attend le soutien de la Ministre de l'Agriculture à ses agents.

FO Agriculture dénonce le développement du cyberharcèlement qui met fréquemment les agents du service public en cause, jusqu'aux menaces de mort.

La Direction Générale de la Performance économique et Environnementale des Entreprises (DGPE) reconnaît qu'à ce jour elle n'a pas de prise sur ce type d'agression en ligne.

L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail présent a rappelé l'existence d'un guide de Prévention des agressions.

FO Agriculture demande le porté à connaissance des agents via une publication sur le site intranet du MASA.

L'ordre du jour portait essentiellement sur l'instauration d'un parcours qualifiant en SEA et précisément, sur l'examen dans le détail du projet de contenu d'un tel parcours qualifiant pour un agent gestionnaire des aides publiques en service d'économie agricole.

FO Agriculture se félicite du travail préalable accompli auquel **FO Agriculture** a participé et a été entendu (cf lien vers cr 12 mars « Vers 1 parcours qualifiant des agents des services agricoles et forestiers »).

FO Agriculture considère que ce document constitue une base solide à mettre en œuvre en SEA. Les agents et chefs de service sont invités à se l'approprier et la décliner. **FO Agriculture** demeure à leur côté.

Sécrétariat FO Agriculture
78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP
Tel. : 01 49 55 40 04 / 52 84
Mél : foagriculture@agriculture.gouv.fr

Sécrétaire général de FO Agriculture
78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP
Tel. : 06 11 54 05 32
Mél : jean-christophe.leroy@agriculture.gouv.fr

https://fo-agriculture.fr/

FO Agriculture insiste sur le rôle de formation d'adaptation à l'emploi que revêt ce parcours qualifiant, qui sera à étudier dans un premier temps entre l'agent·e et son ou sa responsable hiérarchique, qui le validera in fine.

FO Agriculture rappelle que ce parcours qualifiant ne vient pas remplacer la formation initiale des TSMA à l'INFOMA.

Dans le détail des formations identifiées pour le parcours qualifiant des agent·e·s gestionnaires d'aides agricoles présenté en séance, **FO Agriculture** demande :

- que les formations prévues sur les outils métiers (ISIS,OSIRIS, SAFRAN, …) soient dispensées sur base école par l'INFOMA et non sur des copies d'écran ;
- que les formations sur les outils bureautiques dispensent spécifiquement les enseignements sur les outils des tableurs (*excel et calc*) permettant des croisements de données, très utilisés au quotidien dans les services.

Des formations sur la conduite de contrôles sont prévues. La DPGE rappelle à ce sujet que les contrôles sur le terrain sont aujourd'hui effectués essentiellement par les agent·e·s de l'ASP et de FAM. Les SEA sont quant à eux fortement mobilisés sur les contrôles sur pièces (à distance).

FO Agriculture rappelle cependant que dans les SEA, la charge émotionnelle est forte et le stress présent, les usagers sont parfois reçus en présentiel. Il est important de garder en mémoire cet événement douloureux qu'a été l'assassinat de Sylvie Trémouille et de tout faire pour éviter que cela se reproduise.

FO Agriculture rappelle à nouveau que l'instauration de ce parcours qualifiant est également attendu au sein des services forestiers du MASA.

Ce projet de mise en œuvre d'un parcours qualifiant au bénéfice de **l'ensemble** des agent·e·s des services agricoles et forestiers, encadrement y compris, s'inscrit dans la déclinaison du Programme National de Prévention 2024-2027 au périmètre « forêt-agriculture ».

FO Agriculture demande qu'un retour d'expérience devant les formations spécialisées des CSA concernés, soit prévu pour assurer le suivi de son application dans les services.

FO Agriculture sera attentive à la mise en œuvre des actions de formations des parcours qualifiants.

FO Agriculture à vos côtés et à votre écoute.

L'équipe FO Agriculture